



Ville de

**Baie-Comeau**

## **GUIDE D'UTILISATION DE VÉLOS CARGOS**

**Service de l'urbanisme et du développement durable**

## **1. OBJECTIFS**

Dans le contexte des changements climatiques, la Ville de Baie-Comeau souhaite prendre des moyens concrets pour réduire les émissions de gaz à effet de serre reliées aux moyens de transport de ses citoyens.

La Ville de Baie-Comeau a obtenu une subvention par la fédération canadienne des municipalités (FCM) avec le programme Fonds municipal vert. La FCM souhaite aider les municipalités à atteindre les cibles de développement durable fixées par le Canada ainsi que d'améliorer la qualité de vie de la population.

Dans le cadre de cette subvention, la Ville a procédé à l'achat de deux vélos cargos électriques dans le but de les mettre à la disposition de ses citoyens.

La présente politique a comme objectifs d'établir les règles d'emprunt et d'utilisation des deux vélos cargos.

## **2. CHAMPS D'APPLICATION**

La présente politique s'applique à toute personne qui effectue la location d'un vélo cargo auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable.

## **3. CONDITIONS**

Toute personne doit remplir les conditions suivantes avant d'utiliser un vélo cargo :

- a) Être un(e) résident(e) de la ville de Baie-Comeau;
- b) Être âgé(e) de 18 ans et plus;
- c) Avoir signé le formulaire de consentement de la Ville de Baie-Comeau.

## **4. UTILISATION**

### **4.1 Durée de location**

Un vélo cargo ne peut être emprunté pour une période de plus de deux semaines.

### **4.2 Conduite sécuritaire**

Lors de l'utilisation d'un vélo cargo, ce dernier doit être conduit avec prudence, courtoisie et dans le respect du Code de la sécurité routière.

Le port du casque de protection est obligatoire pour tous les utilisateurs du vélo cargo.

Le vélo cargo doit être utilisé uniquement pour l'usage auquel il est destiné.

#### **4.3 Vérifications de base**

Chaque utilisateur doit vérifier que le vélo cargo, ainsi que toutes ses composantes et accessoires sont en bon état de fonctionnement, avant de circuler avec celui-ci.

#### **4.4 Retours**

L'utilisateur doit ramener le vélo cargo en bon état et à la date prévue au formulaire de consentement dûment signé par celui-ci lors de l'emprunt.

### **5. RESPONSABILITÉS**

Chaque utilisateur est responsable de toute perte ou vol de l'équipement emprunté durant l'entièreté de la durée du prêt et assume le coût de remplacement du matériel non retourné, le cas échéant.

Il est également de sa responsabilité de remettre le matériel en bon état et d'assumer le coût des dommages causés à l'équipement emprunté, le cas échéant.

### **6. RENSEIGNEMENTS**

Pour s'inscrire à la liste d'attente ou pour tout renseignement sur la présente politique, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et du développement durable ou écrire à l'adresse courriel suivante : [bcomobilite@ville.baie-comeau.qc.ca](mailto:bcomobilite@ville.baie-comeau.qc.ca).